

Félicitations et souhaits autorisés

Ottawa, le 22 février, 1915.

*Au Révérend Père François Perdereau, O. M. I.,
Supérieur des Pères Oblats,
Cap-de-la-Madeleine, P. Q.*

Mon Révérend Père,

Je viens d'apprendre avec plaisir votre intention de célébrer, par des grandes solennités, le 200ième anniversaire de l'érection du vénéré sanctuaire de Notre-Dame du Cap-de-la-Madeleine.

L'Eglise se plaît toujours à entourer d'une prédilection spéciale les sanctuaires dans lesquels Dieu semble déployer les richesses de sa miséricorde, et où la piété des fidèles se manifeste plus ardente et plus exemplaire. Parmi ces lieux bénis, les sanctuaires de la Sainte Vierge sont ceux qui ont un attrait spécial pour les peuples catholiques, parce que c'est là surtout que les bénédictions du ciel se répandent plus abondantes.

Le Cap-de-la-Madeleine n'a cessé, depuis les premiers temps de la colonisation du pays, d'être un centre de dévotion envers la Vierge Immaculée. A l'imitation des premiers colons, les générations successives se sont tournées vers ce sanctuaire, y ont déposé leurs hommages d'amour, de vénération et de reconnaissance envers la Mère de Dieu.

Par les fêtes, donc, que vous vous proposez de célébrer, mon Révérend Père, pour commémorer le deuxième centenaire de la fondation de votre sanctuaire, vous ne faites que rendre encore plus cher aux fidèles un lieu qu'ils chérissent depuis longtemps. C'est pourquoi je viens vous féliciter de votre noble projet, et je souhaite que vos fêtes réussissent pour la plus grande gloire de Dieu et l'extension du culte de la Mère du Sauveur.